« Si la justice et les psychiatres avaient bien fait leur travail… elle serait en vie » : Carène, infirmière, tuée au couteau au CHU de Reims par Franck Freyburger, un schizophrène déjà connu pour une autre attaque en 2017 (MàJ : pénalement irresponsable)

03/04/2025 à 23h22



03/04/2025

Franck Freyburger a été reconnu coupable, ce jeudi 3 avril, d'avoir tué Carène Mezino au CHU de Reims, et d'avoir blessé sa collègue Christine Durand. Mais la cour d'appel de Reims l'a déclaré pénalement irresponsable : il ne sera pas incarcéré, mais hospitalisé sous contrainte. (…)

L'Union

(…) Car c’est bien la haine du monde médical qui l’a poussé à l’acte. Franck Freyburger avait déclaré, en garde à vue, vouloir s’en prendre aux blouses blanches le 22 mai 2023. À cette période, il avait cessé de prendre son traitement alors qu’il souffrait de schizophrénie paranoïaque. Et ce n’était pas la première fois qu’il s’attaquait au personnel soignant.

En juin 2017 au Meix-Tiercelin (Marne), il avait déjà poignardé quatre membres du personnel dans un établissement d’aide par le travail où il était pris en charge. L’une de ses victimes, Corinne Langlois, à l’époque cheffe de service de cet ESAT de la Marne, avait dénoncé des manques de moyens en psychiatrie. Victime, elle aussi, du même bourreau, elle a tenu à apporter son soutien à la famille de Carène Mézino en se présentant à l’audience du 4 mars dernier.

« Dans cette affaire, tout est hallucinant, la justice et les psychiatres ont fauté. On sait qu’on aurait pu éviter ce drame et sauver ma sœur, martèle Luc Thibaut. Son médecin traitant a jugé qu’il ne présentait aucun danger pour la société. Si tout le monde avait bien fait son travail, Carène serait encore en vie. Trop d’erreurs ont été commises, j’aurai aimé qu’on mette en lumière ces failles, que tout le monde prenne ses responsabilités : les psychiatres et les magistrats, chacun se renvoie la faute ».

L’avocat de la famille, Maître Didier Seban, a précisé qu’il allait engager la responsabilité de la justice et de l’institution médicale. Contacté, l’Ordre des médecins de la Marne n’a pas souhaité répondre à nos sollicitations. Et les infirmières, anciennes collègues de Carène à l’hôpital ont eu consigne de ne pas parler à la presse.

Le Parisien

23/05/23

Le ministre de la Santé François Braun en a initialement fait l'annonce ce mardi matin. L'infirmière agressée lundi au CHU de Reims a succombé à ses blessures, a par la suite confirmé le procureur de Reims, précisant que les faits avaient été requalifiés en "assassinat", et "tentative d'assassinat" concernant une secrétaire médicale, qui a elle été blessée.

(…) BFMTV

22/05/23

Deux femmes ont été grièvement blessées à l'arme blanche au CHU de Reims en début d'après-midi. Un homme a été interpellé et placé en garde à vue. Le parquet a annoncé l'ouverture d'une enquête pour "tentative d'assassinat".

Une infirmière et une secrétaire médicale ont été poignardées à l'hôpital Maison-Blanche de Reims (Marne) ce lundi en début d'après-midi. L'une des victimes a son pronostic vital engagé a-t-on appris, confirmant une information de L'Union. L'auteur présumé a été interpellé peu après les faits avant d'être placé en garde à vue.

Cette violente agression s'est déroulée au premier étage du CHU, dans les locaux de la médecine du travail des personnels hospitaliers. L'agresseur aurait d'abord tenu des propos incohérents avant d'attaquer les deux victimes devant plusieurs autres personnes. L'une d'elle a été grièvement blessée et conduite au bloc opératoire selon le quotidien régional.

(…) Actu 17

(…) D'après les premiers renseignements, l'individu est un

déséquilibré qui tenait des propos incohérents. Il est entré dans le vestiaire du service où il a d'abord poignardé l'infirmière qui se préparait en mettant sa blouse. Il a ensuite frappé la secrétaire. L'arme utilisée serait un couteau de cuisine, de style couteau à steak.

« À cette heure, sous réserve d'actes ultérieurs, il ressort des premiers éléments d'enquête que le mis en cause, âgé de 59 ans, semble avoir agi sans mobile apparent, d'autant qu'il n'avait pas de rendez-vous dans ce service, et n'était pas suivi au sein de ce service. Il n'a jamais été condamné, mais avait été mis en examen à Châlons-en-Champagne pour des faits de violences aggravées, et avait bénéficié en juin 2022 d'une ordonnance de non-lieu pour irresponsabilité pénale. Ce dossier devait tout prochainement être évoqué par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims pour statuer sur les mesures de sûreté susceptibles d'être prises . »

Le procureur ajoute que l'individu *« semble souffrir de troubles sévères et fait l'objet depuis plusieurs années d'une mesure de curatelle renforcée »*.

« S'agissant des victimes, l'infirmière est âgée de 37 ans, son pronostic vital est engagé ; l'autre, secrétaire médicale, est âgée de 56 ans, et son pronostic vital n'est pas engagé. Elles ont toutes les deux été prises en charge immédiatement après les faits et transférés au bloc opératoire. Le reste de l'équipe médicale présente au moment de l'agression a pu bénéficier d'un soutien psychologique mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique sollicitée par l'hôpital et d'un accompagnement par l'association France victimes 51. »

L'Union